

Bruxelles, le 3 mai 2021

Chers Actionnaires,

Le conseil d'administration de Dexia SA/NV (« **Dexia** ») vous invite à participer à l'assemblée générale des actionnaires de Dexia qui se tiendra le **19 mai 2021, à 14h30** (heure belge), au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique (l'« **Assemblée Générale** »).

AVIS IMPORTANT : COVID-19

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des restrictions concernant les rassemblements imposées par le gouvernement belge, les actionnaires NE PEUVENT PAS PARTICIPER PHYSIQUEMENT A L'ASSEMBLEE GENERALE et le conseil d'administration de Dexia encourage vivement les actionnaires à exercer leurs droits, conformément aux modalités décrites ci-après, en :

- **votant par procuration ou à distance, sous forme électronique ou par correspondance, avant l'Assemblée Générale ; et**
- **soumettant toutes questions au conseil d'administration ou aux commissaires de Dexia par écrit avant l'Assemblée Générale.**

L'accès aux locaux l'Assemblée Générale ne peut être accordé que dans la mesure autorisée par les autorités et les mesures réglementaires ou légales en vigueur et applicables à la date de l'Assemblée Générale. A la date de publication de cet avis de convocation, les mesures restrictives ne permettent pas un tel accès.

L'Assemblée Générale sera diffusée en direct via webcast comme expliqué ci-après.

Dexia suit de près la situation et les mesures juridiques applicables et informera les actionnaires de tout changement concernant la participation à l'Assemblée générale sur son site internet (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>).

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant :

- I. Communication du rapport de gestion du conseil d'administration, des rapports des commissaires et des comptes annuels statutaires et consolidés relatifs à l'exercice 2020.
- II. Résolutions
 1. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice clôturé le 31.12.2020 ;
 2. Affectation du résultat ;
 3. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2020 ;
 4. Décharge aux commissaires pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2020 ;
 5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Véronique Hugues ;
 6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Alexandra Serizay ;
 7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Alexandre De Geest ;
 8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Thierry Francq ;
 9. Renouvellement du mandat d'administrateur de Koen Van Loo ;
 10. Nomination définitive de Marie-Anne Barbat-Layani, en qualité d'administrateur ;
 11. Nomination définitive de Claire Vernet-Garnier en qualité d'administrateur ;
 12. Nomination définitive de Bart Bronselaer en qualité d'administrateur ;
 13. Attribution de pouvoirs.

Dexia SA/NV

Place du Champ de Mars 5 - Marsveldplein
B - 1050 Bruxelles / Brussel

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia La Défense 2
TSA 12203

F - 92919 La Défense Cedex

Tél. : +32 (0)2 213 57 00
Fax : +32 (0)2 213 57 01

Tél. : +33 (0)1 58 58 77 77
Fax : +33 (0)1 58 58 86 00

www.dexia.com

RPM Bruxelles / RPR Brussel
TVA / BTW BE 0458.548.296
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC : GKCC BE BB

MODALITES DE PARTICIPATION

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des restrictions gouvernementales concernant les rassemblements, les actionnaires NE PEUVENT PAS PARTICIPER PHYSIQUEMENT A L'ASSEMBLEE GENERALE et sont vivement encouragés à exercer leurs droits à distance à l'avance. L'Assemblée Générale sera diffusée en direct via webcast comme décrit ci-après.

Afin de participer et d'exercer leur droit de vote à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent notifier à Dexia, **au plus tard le 14 mai 2021, à 16h00**, leur intention de participer à l'Assemblée Générale (i) en s'enregistrant en ligne sur <https://www.lumiagm.com/fr/agm/Dexia> ou (ii) en envoyant un e-mail ou le formulaire de procuration / de vote dûment complété et signé à l'adresse shareholder@dexia.com. Si aucune communication électronique n'est possible, (iii) un courrier signé ou un formulaire de procuration / de vote dûment complété et signé peut être envoyé au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Wim Hautekiet, Secrétaire Général. Les actionnaires doivent clairement s'identifier en fournissant leur nom et adresse complets et en indiquant le nombre d'actions nominatives Dexia qu'ils détiennent.

Seuls les actionnaires ayant satisfait aux exigences énoncées ci-dessus sont autorisés à participer et à voter à l'Assemblée Générale.

2. PROCURATION

Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un mandataire. **Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des restrictions gouvernementales concernant les rassemblements, les actionnaires sont tenus de désigner Wim Hautekiet, Secrétaire Général de Dexia, comme mandataire.**

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire doivent envoyer la procuration, **au plus tard le 14 mai 2021, à 16h00** :

- sous forme électronique, sur le site <https://www.lumiagm.com/fr/agm/Dexia>, où les actionnaires peuvent remplir un formulaire de procuration avec instructions de vote; ou
- par écrit en utilisant le formulaire de procuration joint au présent courrier et mis à disposition sur le site internet de Dexia (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>) et en le renvoyant par email à l'adresse shareholder@dexia.com. Si un email ne peut être envoyé, le formulaire peut être adressé par courrier au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Wim Hautekiet, Secrétaire Général.

Seule une procuration octroyée conformément aux règles applicables en droit belge et aux exigences décrites ci-dessus autorise le mandataire à assister et à voter au nom d'un actionnaire à l'Assemblée Générale. En outre, l'actionnaire doit satisfaire aux conditions de participations décrites ci-dessus.

3. VOTE

Seuls les actionnaires ayant valablement notifié à Dexia leur intention de participer à l'Assemblée Générale sont autorisés à voter à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote à distance à l'avance, sous forme électronique ou par correspondance, avant l'Assemblée Générale et sont fortement encouragés à le faire compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des restrictions gouvernementales concernant les rassemblements. Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de vote à distance à l'avance doivent le faire **au plus tard le 14 mai 2021, à 16h00**, de la manière suivante :

Dexia SA/NV

Place du Champ de Mars 5 - Marsveldplein
B - 1050 Bruxelles / Brussel

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia La Défense 2
TSA 12203
F - 92919 La Défense Cedex

Tél. : +32 (0)2 213 57 00
Fax : +32 (0)2 213 57 01

Tél. : +33 (0)1 58 58 77 77
Fax : +33 (0)1 58 58 86 00

www.dexia.com

RPM Bruxelles / RPR Brussel
TVA / BTW BE 0458.548.296
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC : GKCC BE BB

- sous forme électronique, sur le site <https://www.lumiagm.com/fr/agm/Dexia>, où les actionnaires peuvent remplir un formulaire de procuration avec instructions de vote; ou
- par écrit en utilisant le formulaire de vote joint au présent courrier et mis à disposition sur le site internet de Dexia (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>) et en le renvoyant par email à l'adresse shareholder@dexia.com. Si un email ne peut être envoyé, le formulaire peut être adressé par courrier au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Wim Hautekiet, Secrétaire Général.

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale par webcast auront également la possibilité d'exercer leur droit de vote par voie électronique, lors de la réunion, moyennant un enregistrement préalable **pour le 14 mai 2021, à 16h00 au plus tard.**

4. WEBCAST

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des restrictions gouvernementales concernant les rassemblements, l'Assemblée Générale sera diffusée en direct via un webcast accessible sur le site <https://www.lumiagm.com/fr/agm/Dexia>. Les actionnaires qui souhaitent accéder à ce webcast doivent compléter le processus d'enregistrement sur <https://www.lumiagm.com/fr/agm/Dexia> **au plus tard le 14 mai 2021, à 16h00**, en indiquant leur nom, adresse postale et adresse email, le caractère nominatif de leurs actions en sélectionnant l'option « nominative » et le nombre d'actions nominatives Dexia qu'ils détiennent.

Le webcast sera accessible aux actionnaires dûment enregistrés le 19 mai 2021, à partir de 14h00 et jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale. Les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote par voie électronique lors du webcast et poser des questions via le *chat*.

La procédure d'accès, d'enregistrement et de participation au webcast est disponible sur <https://support.lumiagm.com/fr/blog/> ou sur le site internet de Dexia (<https://www.dexia.com/en/about-the-dexia-group/shareholders-meeting>).

5. QUESTIONS

A partir de la date de réception de la présente convocation, les actionnaires qui remplissent les conditions de participation à l'Assemblée Générale peuvent poser des questions relatives aux points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale aux administrateurs et / ou aux Commissaires aux comptes de Dexia. Ces questions doivent être soumises par écrit et envoyées **au plus tard le 14 mai 2021, à 16h00**, par voie électronique via le site <https://www.lumiagm.com/fr/agm/Dexia> ou par e-mail à l'adresse shareholder@dexia.com. Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, les questions peuvent être envoyées par courrier au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Wim Hautekiet, Secrétaire Général.

Les actionnaires qui choisissent de participer à l'Assemblée Générale via webcast (<https://www.lumiagm.com/fr/agm/Dexia>) pourront également poser des questions lors de l'Assemblée Générale via le *chat*.

6. DOCUMENTS

Les comptes annuels et les comptes annuels consolidés, le rapport annuel du conseil d'administration et les rapports des commissaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont joints à la présente lettre sur une clé USB. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de Dexia (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>).

Dexia SA/NV

Place du Champ de Mars 5 - Marsveldplein
B - 1050 Bruxelles / Brussel

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia La Défense 2
TSA 12203
F - 92919 La Défense Cedex

Tél. : +32 (0)2 213 57 00
Fax : +32 (0)2 213 57 01

Tél. : +33 (0)1 58 58 77 77
Fax : +33 (0)1 58 58 86 00

www.dexia.com

RPM Bruxelles / RPR Brussel
TVA / BTW BE 0458.548.296
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC : GKCC BE BB

Les actionnaires peuvent obtenir une copie de ces documents au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à compter de la date de la présente convocation, lors des jours ouvrables et pendant les heures normales de bureau.

PROTECTION DES DONNEES

Dexia traite les informations relatives à ses actionnaires qui constituent des données personnelles. La politique de confidentialité de Dexia est disponible sur son site internet (<https://www.dexia.com/fr/legal-mentions>).

* * *

Pour plus d'informations sur l'Assemblée Générale ou les formalités de participation, n'hésitez pas à contacter Dexia par téléphone (+32 2 213 57 66) ou par e-mail (shareholder@dexia.com).

Les actionnaires qui souhaitent recevoir les convocations futures exclusivement par e-mail sont invités à transmettre leur adresse e-mail à Dexia par e-mail (shareholder@dexia.com).

Cordialement,



Pierre Crevits
CEO



Gilles Denoyel
Président du conseil d'administration

Dexia SA/NV

Place du Champ de Mars 5 - Marsveldplein
B - 1050 Bruxelles / Brussel

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia La Défense 2
TSA 12203
F - 92919 La Défense Cedex

Tél. : +32 (0)2 213 57 00
Fax : +32 (0)2 213 57 01

Tél. : +33 (0)1 58 58 77 77
Fax : +33 (0)1 58 58 86 00

www.dexia.com

RPM Bruxelles / RPR Brussel
TVA / BTW BE 0458.548.296
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC : GKCC BE BB